SAVE II, efficacité énergétique: programme pluriannuel 1998-2002

1997/0371(COD) - 28/06/1999 - Position du Conseil

La position commune retient 3 amendements adoptés par le Parlement européen en première lecture et acceptés par la Commission. Sur plusieurs points, elle simplifie et actualise la proposition de la Commission en la situant clairement dans le contexte du programme-cadre pluriannuel pour le secteur de l'énergie arrêté par la décision 1999/21/CE du Conseil. En outre, la position commune établit l'enveloppe financière pour l'exécution du programme SAVE à 64 millions d'euros (25,6 millions d'euros pour 1998-1999 et, à titre de montant de référence, 38,4 millions d'euros pour 2000-2002). Le programme sera revu, compte tenu de la priorité accordée aux activités menées dans le domaine de l'énergie, avant la fin de l'an 2000.